



## Rémunération 2026 : suite à l'annonce des très bons résultats de Michelin, tous les élus demandent une reprise des négociations

**Les annonces faites par Michelin sur les augmentations 2026 ont provoqué un immense trouble chez les salariés. L'incompréhension et un grand sentiment d'injustice dominant. Il est urgent que la direction donne des signes de reconnaissance de la contribution des salariés aux résultats du Groupe, encore une fois excellents pour 2025.**

De nombreux salariés sont venus trouver les élus, toutes organisations syndicales confondues, pour essayer de comprendre ce qui se passe dans leur entreprise. Les élus syndicaux, eux-aussi, sont profondément choqués. En effet, l'entreprise est bien obligée par la loi de réunir les organisations syndicales pour parler salaires mais elle n'a nul besoin de leur signature pour appliquer ses décisions. Par conséquent, les organisations syndicales refusent de signer le procès-verbal de clôture de cette « négociation ».

### **Michelin est-il au bord de la faillite ? La situation est-elle si grave qu'on ne puisse plus nous augmenter ?**

Malgré des alertes sur les pertes de volumes et la compétitivité en Europe, Michelin ne va pas mal. L'entreprise a versé 3 milliards à ses actionnaires en 3 ans. Les résultats financiers 2025 sont encore excellents : 2,9 Mds de Résultat opérationnel des secteurs et 2,1 Mds de Free Cash Flow. Le dividende proposé est même identique à celui de l'année dernière, soit 1,38€.

### **Alors ? Que se passe-t-il ?**

Dans l'entreprise aujourd'hui, deux visions semblent s'opposer : une vision orientée Profit, celle qui conduit à des augmentations minimalistes, a pris le pas sur une autre orientée People, celle des salariés et des élus.

Il faut les réconcilier **et revenir à une vision équilibrée qui prend en compte autant les salariés que les actionnaires**. C'est la condition pour que les salariés restent motivés de travailler pour une entreprise qui reconnaît leur engagement.

### **Aussi, toutes les organisations syndicales demandent unanimement à la direction**

- **D'ouvrir de nouvelles discussions autour des augmentations salariales 2026**, pour permettre aux salariés de recevoir la juste reconnaissance de leur travail.
- **D'accorder l'ajustement maximum de 15% sur le Bonus Groupe 2025**
- **De revoir le système des parts variables** qui favorise les dirigeants à très fortes rémunérations, comme l'a reconnu lui-même M Menegaux (18 sept 2024, commission des affaires économique de l'Assemblée Nationale)
- **De supprimer le paramètre d'absentéisme** dans le calcul de la Rémunération Variable Agent

Clermont, le 12 février 2026.